

Le frelon asiatique

Un premier nid en Bretagne !

Une première signalement en Ile-et-Vilaine.

Le premier nid de frelon asiatique a été localisé à St Malo au printemps 2009. S'agissant d'un insecte volant il est possible qu'il soit présent aux alentours de la ville. Pour information, à la fin de l'année 2005, le frelon asiatique était présent en Aquitaine. Fin 2007, il atteignait la Charente-Maritime puis la Vendée. L'espèce est donc aujourd'hui largement répandue dans le grand ouest du pays.



Source : INRAE

Comment le reconnaître ?

L'espèce présente en France est *Vespa velutina nigrithorax*. Elle est facilement distinguable du frelon européen (*Vespa crabro*) par sa taille et sa couleur.

L'adulte mesure environ 30 mm de long, son thorax est brun foncé et son abdomen présente des segments abdominaux bordés d'une fine bande jaune. Seul le 4^e segment de l'abdomen porte une large bande jaune orangé.

Quand au frelon européen, il a l'abdomen presque entièrement jaune.



Photo - Entomart.be



D'après les observations réalisées jusqu'à présent, *V. velutina* nidifie en priorité dans la frondaison des arbres (50% des nids) et sous des abris aérés (hangars, garages, ...)(30%). Le nid est fermé et de forme sphérique (légèrement plus haut que large) avec un diamètre compris entre 40 et 80 cm. En général, il ne dispose que d'une seule entrée, située à mi-hauteur pour les nids âgés, en dessous pour les très jeunes nids.

Principaux dégâts occasionnés :



- Les ruchers sont les principales victimes du frelon asiatique car les abeilles représentent jusqu'à 80% de la part protéinée de son régime alimentaire.
- Pour l'Homme le danger se situe aux abords immédiats du nid (10m), où l'attaque peu être collective et virulente.

Qui contacter ?

- | | | | |
|-----------------------|----------------|-----------------------------------|----------------|
| • GDSA 22 | 02.96.30.01.86 | • Syndicat apicole 35 | 02.99.41.51.96 |
| • GDSA 29 | 02.98.07.91.71 | • Syndicat apicole 55 | 02.97.34.43.21 |
| • GDSA 35 | 02.99.34.43.61 | • SAPB | 02.97.23.28.09 |
| • GDSA 56 | 02.97.32.90.81 | • GIE Lait Viande section apicole | 02.23.48.29.04 |
| • Syndicat apicole 22 | 02.96.73.56.85 | • Chambre d'agriculture | 02.98.88.97.60 |
| • Syndicat apicole 29 | 02.98.84.88.81 | • FEREDec Bretagne | 02.23.21.18.18 |